QUARTIER CITÉ

PRÉSIDENT :

Thibaud MATHARAN

VICE-PRÉSIDENTE :

Nathalie BEHA

CONSEILLERS :

Sami BALTI

Bertrand CAILLET

Christiane CEREZO

Jean-Michel DZIAWA

Ophélie FLAMENT

Jacques LABRE

Martine LABRE

Bruno LE PUT

Josiane MESSAGER

Louis MERCIER

Anne PETITJEANS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER DU 2 DECEMBRE 2025

1- Debriefing de l'après-midi jeux du 22/11/2025

- Beaucoup de retours très positifs des participants de tous âges ;
- Prévoir une plage horaire plus importante ;
- Organisation d'une nouvelle édition le 15/02/2026 de 14h à 18h ;

2- Comment organiser la communication sur les évènements ?

- Inciter les habitants à s'inscrire à la newsletter de la Ville du Pecq ;
- Demander une communication spécifique sur les évènements du quartier 15 jours avant ;
- Planifier nos évènements le plus en avance possible afin qu'ils soient communiqués dans le magazine du Pecq du mois précédent.

3- Sujets Voirie

- Retour de la mairie sur les précédentes demandes à retrouver en annexe. Le Conseil de quartier remercie la mairie pour ses réponses détaillées et argumentées ainsi que pour les actions engagées (radar pédagogique, miroir…)
- Concernant l'affaissement au niveau du 37 allée des Blondes, le mur soutient la voirie de l'allée des Vignes et des signes d'affaissement sont visibles au niveau du 42 allée des Vignes. Le Conseil de quartier se charge de mieux documenter cette requête.
- Retirer les panneaux en plastique restés face au 17 rue Gabriel Peri, posés pour des travaux ayant eu lieu du 25/07 au 26/08.
- Est-il possible d'installer une poubelle pour les promeneurs entre le 9 et le 25 allée des Blondes ?
- Rappeler aux habitants le nécessité d'élaguer les haies et arbustes qui empiètent sur la voirie notamment au niveau de l'allée des Vignes.

4- Rappels des dates et thèmes des prochains évènements

- 10/01/2026, à partir de 15h : Galette du Conseil de quartier au centre de loisirs des 4 saisons ;
- 15/02/2026, de 14h à 18h : Nouvelle date pour rééditer l'après-midi de jeux de société
- 11/04/2026, à partir de 11h : Chasse aux œufs de Pâques dans le jardin du centre de loisirs des 4 saisons ;
- Proposition d'une conférence sur les abeilles de la part d'un habitant du quartier Cité, cet évènement pourrait être réalisé en septembre.

Sauf mention contraire, les membres du Conseil de quartier se retrouveront 30 minutes avant le début de l'évènement pour préparer et installer le lieu.

Pour contacter le Conseil de quartier, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse :
quartier-cite@ville-lepecq.fr

5- Annexes

Réponse du Cabinet du Maire aux questions posées par le Conseil de quartier pour différents sujets le 06/11/2025, les actions prévues dans ce mail ayant été réalisées à ce jour :

→ Affaissement du mur de soutien de la voirie en arrière du lot situé au 37 allée des Blondes :

Les services techniques se sont rendus sur place pour comprendre la demande. Aucun affaissement n'étant visible depuis le domaine public, serait-il possible de détailler cette demande ?

Il est toutefois à noter que si le mur de soutènement est situé sur le domaine privé, il incombe au propriétaire d'en assurer l'entretien.

→ Signalement de remontée d'odeurs lors de forte pluie au niveau de l'allée des Blondes :

Transmis aux Services techniques afin que la CASGBS, désormais en charge de l'assainissement, recherche l'origine de cette odeur.

→ Trou dans la chaussée pouvant endommager des véhicules au niveau du 9 allée des Blondes :

Une intervention en enrobé à chaud par notre bailleur serait trop onéreuse.

De ce fait, la régie municipale voirie prendra en charge la réfection qui sera réalisée en enrobé à froid ainsi qu'en béton.

L'intervention est prévue au plus tard le 1er décembre.

→ Demande d'installation d'un miroir au niveau de la tour de la rue de la capitainerie pour palier au manque de visibilité dans le virage :

Habituellement, nous ne sommes pas favorables à l'installation de miroirs aux intersections car c'est souvent contre-productif : les automobilistes se concentrent sur le miroir et en oublient les piétons qui traversent par exemple…

Néanmoins, cette demande étant récurrente et justifiée, une potence et un miroir seront installés par la régie voirie.

L'intervention est prévue au plus tard pour le 14 novembre.

→ Difficulté de tourner dans la rue du Souvenir Français en venant de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny lorsqu'un véhicule est stationné en face. Serait-il possible d'interdire le stationnement à ce niveau (environ 2 places) :

La chaussée et l'espace de stationnement au droit de l'escalier, appartiennent au territoire communal de la Ville de Saint Germain en Laye.

La Ville du Pecq a déjà adressé une demande aux services saint-germanois et a reçu une réponse négative.

En effet, ils estiment que le fait de matérialiser par une ligne jaune ou par une croix de Saint-André sur 15 mètres linéaires ne suffirait pas à dissuader certains usagers de stationner. La zone neutralisée nécessiterait d'être aménagée par du mobilier urbain en complément. Or, si cet espace ne permettrait plus de stationnement, il ne permettrait pas non plus le croisement de deux véhicules. Par ailleurs, la Ville de Saint-Germain-en-Laye ne dispose plus de nouvelles balises sur la chaussée, ces dernières étant trop souvent dégradées et engendrant un coût d'intervention important.

Dans le cadre de l'étude de cette amélioration de la giration et afin d'augmenter l'espace de visibilité, ils estiment opportun d'étudier la suppression d'une ou deux places situées au bout de la portion de l'avenue De Lattre de Tassigny (en sens unique) avant le tourne à droite vers la rue du Souvenir Français.

La Ville du Pecq a donc étudié la possibilité de supprimer la dernière place de stationnement côté Pecq mais cela ne solutionnerait pas le problème de giration ni de visibilité.

→ Difficultés à traverser le quai Voltaire au niveau de la rue Désiré Jourdain due à une vitesse excessive des véhicules. Serait-il possible d'installer un radar pédagogique ? (Les solutions type ralentisseurs créent des nuisances pour les riverains.)

Le radar pédagogique a récemment été installé à proximité de la rue Désiré Jourdain. Néanmoins, nous ne pouvons pas le laisser en continu car celui-ci est doté de batteries qui doivent donc être régulièrement rechargées.

Pour votre parfaite information, Madame le Maire souhaite l'instauration d'une zone à 30 sur ce tronçon du quai Voltaire (allant du Parc Corbière jusqu'au Rond-point du Poste source Enedis) et nous sommes dans l'attente de l'accord de principe du Département. La Ville se chargera de mettre en œuvre cette mesure.

Par ailleurs, Madame le Maire a saisi la Police Nationale pour que des contrôles de vitesse et des points fixes soient réalisés sur cet axe. De plus, la Police Municipale multiplie les points fixes sur le quai Voltaire pour dissuader les excès de vitesse.

→ De relancer la société Serpe ayant réalisé l'élagage des arbres au niveau du RER afin qu'elle vienne retirer ses panneaux tout le long de l'allée des berceaux.

Les services techniques municipaux ont procédé au retrait de cet affichage.

→ Fonctionnement de la caméra angle allée des Berceaux et rue des Prairies et procédure pour avoir les images en cas de cambriolage.

La caméra située à l'angle de la rue des Prairies et de l'allée des Berceaux est une caméra de type dôme, qui permet de visionner la rue des Prairies et l'intersection avec l'allée des Berceaux.

QUARTIER CITÉ

Conformément à la législation en vigueur (Code de sécurité intérieure), seuls les agents de Police Municipale dûment assermentés sont habilités à visionner et exploiter les images issues du système de vidéoprotection. Ces images ne sont pas accessibles au public.

En cas de cambriolage ou d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la procédure à suivre est la suivante :

- *La victime doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.*
- *Si les enquêteurs estiment que les images de vidéoprotection peuvent être utiles à l'enquête, un Officier de Police Judiciaire (OPJ) peut alors formuler une réquisition officielle pour obtenir les enregistrements concernés. Les images sont alors extraites et transmises exclusivement aux autorités judiciaires dans le cadre de l'enquête.*

Ainsi, la consultation des images est strictement encadrée et ne peut se faire que dans le cadre d'une procédure judiciaire. Il n'est donc pas possible pour un particulier, même victime, de demander directement à visionner ou obtenir les images.

Date de la prochaine réunion : le 06/01/2026 à 19h15

Thibaud MATHARAN
Président

Nathalie BEHA
Vice-Présidente
Conseillère Municipale